



Paradoxes de l'hérédité

Des débats souvent confus se sont engagés autour du « *jus solis* » et du « *jus sanguinis* », droit du sol et droit du sang. Décider si un enfant appartient au pays où il est élevé ou aux parents qui l'élevèrent est aussi vain que le forcer à choisir entre son père et sa mère : un enfant est destiné, en premier lieu, à s'appartenir lui-même. Dans cette confusion, un concept intéressant les démographes est quelquefois agité. Il s'agirait de mesurer, en remontant le temps, l'importance des étrangers dans la population de la France, non seulement par leur *présence* à chaque époque, ce qu'on sait faire avec diverses approximations tenant aux vicissitudes de l'histoire, aux variations de la loi et à la qualité des sources disponibles, mais aussi par leur *descendance*. On obtiendrait ainsi une sorte de « proportion de sang étranger » dans la population de la France contemporaine.

Légitime tant qu'il s'agit de mesurer de combien la population s'est *globalement* accrue grâce à l'immigration, la question ne le serait plus si elle conduisait à distinguer le statut des *individus* selon leur arbre généalogique. Cela renverrait, au mieux, aux sociétés d'ordres ou de castes héréditaires, comme la société française d'Ancien Régime, au pire, aux sociétés esclavagistes. En tout cas, même légitime, la question entraîne sur des voies paradoxales.

L'expression « Nos ancêtres les Gaulois » n'est pas seulement plaisante dans les écoles des anciennes colonies françaises d'Afrique, elle l'est aussi dans celles de la France métropolitaine : un ouvrage qui se voulait de vulgarisation sur les origines ethniques des Français (1) en dressait la liste suivante : « *Ligures, Vénètes, Namnètes, Ibères, Aquitains, Grecs, Celtes, Brittons, Gaulois, Teutons, Cimbres, Romains, Vandales, Suèves, Alains, Wisigoths, Burgondes, Huns, Alamans, Jutes, Saxons, Angles, Bretons, Francs, Vascons*

devenus Basques et Gascons, *Sarrasins, Catalans, Normands, Lotharingiens, Hongrois, Romands, Anglais, Espagnols, Juifs, Tziganes, Corses* » pour ne pas parler des habitants originaux des territoires d'Outre-Mer, et de la main-d'œuvre qu'on y fit venir.

De plus, la France a beau être un vieux pays, son étendue a changé au cours des siècles. Doit-on considérer comme « de sang étranger » les descendants des habitants de provinces incorporées plus ou moins tardivement à la France ? Il est vrai qu'il y a encore peu, un guide de grande diffusion se sentait obligé de rappeler, au touriste « de l'intérieur » visitant l'Alsace, le mot de Bonaparte sur Kléber : « *Il parle alsacien, mais il sabre en Français !* ». Mais à ce compte, nombreux seraient ceux qui seraient menacés de réexamen de leur « francité », et de proche en proche, la quasi totalité, sans doute, des lecteurs de ce bulletin.

Il ne s'agit pas de cela, dira-t-on. Bien sûr, en remontant à Adam, Noé ou Charlemagne, tous les Français sont étrangers ! Mais en limitant la recherche à quelques générations, il ne paraît pas absurde de s'enquérir de la proportion de Français comptant un ou plusieurs étrangers dans leurs ascendants. Cette proportion étant de 100 % si on remonte à la nuit des temps, on doit s'attendre à ce qu'elle soit d'autant plus faible qu'on évoque un moins grand nombre de générations. On doit s'attendre inversement, à nombre de générations fixé, que cette proportion soit d'autant plus grande que « l'assimilation » se fait bien : quand une population étrangère « se fond » dans la population autochtone, la proportion d'ancêtres étrangers tend à s'homogénéiser et tout le monde en reçoit sa part. Or si chacun avait un seul de ses seize ancêtres à la quatrième génération qui ait été étranger, les deux propositions suivantes seraient vraies *à la fois* :

— en France, il y aurait 55 millions de personnes qui compteraient un ancêtre étranger de la quatrième génération ;

— dans la population contemporaine, chaque habitant n'aurait qu'un seizième (6,25 %) de « sang étranger » et quinze seizièmes de « sang français ».

En fait, toute population immigrée tend plus ou moins, pendant quelque temps, à une certaine endogamie, si bien que l'hypothèse d'homogénéité ci-dessus est d'autant moins vraisemblable que chacune des quatre générations envisagées a été renforcée d'immigrants.

En janvier 1972, ce bulletin avait avancé l'estimation suivante : « *près de 10 millions de Français ont un ou plusieurs étrangers parmi leurs ascendants des quatre générations antérieures* » Cette estimation prudente, qu'on retrouve depuis souvent falsifiée, reposait sur une enquête (*Population*, INED, septembre 1971, p. 830) selon laquelle, en chiffres ronds, 9 % des Français adultes avaient au moins un étranger parmi leurs deux parents, qu'il fallait en compter 5 % de plus si on remontait aux quatre grands-parents, et encore 5 % de plus si on allait jusqu'aux huit arrière-grands-parents. Inversement, 80 % des Français n'avaient pas d'étrangers dans l'ascendance ainsi limitée.

A notre connaissance, aucune enquête plus récente et surtout plus précise ne permet aujourd'hui d'en dire plus. Il faudra attendre les résultats d'enquêtes et de calculs en cours, effectués soit en « remontant » les générations, soit en les « descendant », comme dans l'enquête « des 3 000 familles », dite enquête TRA (d'après les premières lettres des patronymes suivis), effectuée par le *Laboratoire de Démographie Historique* (2). Mais là encore, il faudra prendre garde à parler précisément.

*

* *

Supposons qu'on soit capable de suivre depuis le siècle de Louis XIV le destin et la filiation de plusieurs milliers de Français, et de repérer les millions de personnes, actuellement vivantes, auxquelles ces ancêtres apportent l'essentiel de leur hérédité. Quel rêve pour l'étude des « Français de souche » et de leur descendance !

Eh bien cette étude existe : « *1 500 hommes et 1 100 femmes sont aujourd'hui à l'origine des deux tiers des gènes des Québécois francophones actuels. Après eux, l'immigration a dû s'intégrer à leur descendance* »(3). Les 3 380 « pionniers » étudiés, portant 2 969 patronymes, dont les plus fréquents sont Roy, Lefebvre, Gautier et Martin, sont arrivés au Canada avant 1680.

Leur descendance en 1730 était de l'ordre de 50 000 personnes, dont certaines appartenaient déjà, vu la précocité des mariages féminins, à la sixième génération depuis leur ancêtre né en France ! L'essentiel, en effet, dans la constitution d'une descendance n'est pas tant le nombre d'enfants que le moment où ils sont mis au monde : « *Les pionniers les plus féconds ne présentent pas forcément les descendes les plus considérables (...). Les plus grandes descendes sont en réalité le fait (de certains) des tout premiers colons du pays. L'ancienneté de leur établissement leur confère une supériorité qui ne pourra jamais être comblée* ». Jeanne Badeau a eu trois fois plus de petits-enfants que Guillemette Hébert, fille du premier colon canadien et décédée en 1684. Sa descendance « pondérée », à nombre de générations égal, est très supérieure. Et pourtant, comme Jeanne s'est mariée un quart de siècle après Guillemette, elle a au 1^{er} janvier 1730 une descendance *totale* inférieure à celle de la douairière qui, de son vivant, eut 143 descendants, et 689 jusqu'en 1730.

Les pionniers canadiens, à la fécondité très forte, ont eu 6,3 enfants en moyenne : cinq hommes ont atteint la vingtaine d'enfants, et le maximum observé pour une femme est de 18 enfants. « *Le cas de Jean Poitras est digne de mention : ses deux épouses lui ont donné un total de 27 enfants, dont les naissances s'échelonnent sur 46 ans* ». Mais la fécondité était aussi très dispersée. 10 % des pionniers n'ont aucun enfant, le quart en ont moins de trois, tandis qu'un autre quart en a dix ou plus.

En moyenne les pionniers marièrent 3,7 enfants, mais Charles Godin en maria seize sur les dix-sept qui lui naquirent. En s'en tenant aux pionniers mariés avant 1660 et restés au Canada, la proportion de ceux qui n'ont pas de petits-enfants est de 11 %, alors que la moyenne est de... trente-six petits-enfants : 30 % de ces pionniers en eurent au moins cinquante. « *Seize hommes et treize femmes ont eu cent petits-enfants ou davantage. Pierre Parent et Jeanne Badeau, mariés en 1653, ont eu 187 petits-enfants connus avant le 1^{er} janvier 1730, et il en naîtra encore quelques autres après cette date.*

Cette dispersion considérable, répétée génération après génération, mais sans corrélation systématique entre la fécondité des parents et celle des enfants, conduit à une inégalité extrême des contributions au patrimoine génétique : dans celui des personnes vivant en 1730, « *une cinquantaine de pionniers ont la même importance que 1 520 autres (...). Six des dix plus importants contributeurs provenaient de Mortagne-au-Perche. Il s'agit de trois couples arrivés au Canada avec plusieurs enfants, dès l'aube du pays* ».

DOCUMENTATION

Natalité et mortalité en Europe et dans les pays développés

Le tableau ci-dessous est publié régulièrement dans *Population et Sociétés* d'octobre. Une chronique plus complète paraît dans *Population*, INED, 1987, n° 4-5 720, 735 pp.

Le dynamisme démographique de l'Union Soviétique et des États-Unis contraste avec la stagnation européenne. Ces pays aux vastes espaces comptent, chaque année, entre deux millions et deux millions et demi d'habitants supplémentaires. Alors que la croissance résulte en URSS de l'excédent des naissances sur les décès, aux États-Unis elle est due, pour une part importante, à l'immigration : celle-ci y est actuellement de l'ordre de 600 à 800 000 personnes chaque année. Le taux brut de natalité baisse en 1986 dans de nombreux pays euro-

peens, après une légère hausse en 1985. Le taux de mortalité infantile est désormais inférieur à 10 p. 1 000 dans tous les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, à l'exception de l'Autriche et du Luxembourg. En RDA, le taux est également inférieur à 10 p. 1 000 depuis 1985. L'Union Soviétique publie à nouveau, après une interruption de douze ans, un taux brut de mortalité infantile.

De très légères reprises de la fécondité sont observées en Europe du Nord, Suède et Danemark notamment. Mais en Europe du Sud, la baisse se poursuit : au Portugal et en Espagne, on peut estimer cet indice à 1,6 enfant par femme ; en Italie, en 1986, il sera sans doute de l'ordre de 1,35. En RDA, l'indice de 1985 répète celui de 1984 (1,74), sensiblement inférieur au maximum atteint en 1980 (1,94), depuis les mesures natalistes de 1976. L'écart avec la RFA est de 0,45 enfant par femme.

Alain MONNIER

Déficit de la formation des couples (1)

« Le nombre total de couples mariés diminue depuis 1982 » faisons nous remarquer voici deux ans (*Pop. et Soc.*, n° 195, octobre 1985, p. 2). En 1982 le déficit annuel s'établissait à 17 000 : 312 000 mariages d'un côté, 94 000 divorces, 64 000 veuvages masculins et 171 000 veuvages féminins de l'autre. Le nombre annuel de veuvages varie peu. Mais le nombre des mariages a continué à diminuer (269 000 en 1985, 266 000 en 1986), et celui des divorces à augmenter (108 000 en 1985), si bien que le déficit s'est accentué : 37 000 en 1983, 56 000 en 1984, 74 000 en 1985. Selon l'estimation de l'INSEE, le nombre total de couples mariés de l'ordre de 13 millions est abaissé d'environ 1,5 % en 4 ans.

M.L.

(1) D'après « La situation démographique en... » par Brigitte Faur et Yves Court, *Les Collections de l'INSEE*.

Pays	Indice de fécondité (enfants par femme)		Taux de natalité (p. 1 000 hab.)		Taux de mortalité (p. 1 000 hab.)		T. de mort. infantile (p. 1 000 naissances)	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986
R.F. Allemagne	1,28	1,36	9,6	10,2	11,5	11,5	8,9	8,6
Belgique	1,49	—	11,6	11,8	11,2	11,1	9,4	9,6
Danemark	1,45	1,50	10,5	10,8	11,4	11,4	7,9	—
Espagne	—	—	—	—	—	—	—	—
France	1,82	1,84	13,9	14,0	10,0	9,9	8,3	7,9
Grèce	—	—	11,8	11,3	9,3	9,2	14,1	—
Irlande	—	—	17,6	17,4	9,4	9,5	—	—
Italie	1,42	—	10,3	9,8	9,6	9,5	10,5	10,1
Luxembourg	—	—	11,2	—	11,8	—	—	—
Pays-Bas	1,51	1,56	12,3	12,6	8,5	8,6	8,0	7,7
Portugal	1,71	1,61	12,8	11,9	9,6	8,7	17,8	—
Royaume-Uni	1,78	1,78	13,3	13,3	11,8	11,6	9,4	9,5
Autriche	1,48	1,47	11,6	11,5	11,7	11,5	11,2	10,3
Finlande	1,65	1,63	12,8	12,4	9,8	9,6	6,5	—
Norvège	1,66	1,63	12,3	12,6	10,7	10,5	8,5	—
Suède	1,73	1,79	11,8	12,2	11,3	11,1	6,8	—
Suisse	1,51	1,52	11,8	11,7	9,2	9,2	6,9	—
Bulgarie	—	—	13,3	—	12,0	—	15,4	—
Hongrie	1,83	1,83	12,2	12,1	13,9	13,8	20,4	19,0
Pologne	2,31	2,20	18,2	16,9	10,3	10,0	19,2	—
R.D. allemande	1,74	—	13,7	13,4	13,5	13,4	9,6	—
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	2,07	—	14,5	14,2	11,8	11,8	13,9	—
U.R.S.S.	—	—	19,4	—	10,6	—	26,0	—
Yougoslavie	2,40	—	15,9	15,4	9,1	9,1	28,8	—
Canada	—	—	14,9	14,8	7,0	7,3	7,9	—
Etats-Unis	1,82	1,77	15,7	15,5	8,7	8,7	10,5	10,3
Japon	—	—	12,0	—	6,1	—	—	—
Australie	1,95	—	15,7	15,0	7,6	7,3	9,9	—
Nouvelle-Zélande	—	—	15,9	16,3	8,4	8,3	10,8	—

Directeur-Gérant : Gérard Calot. — C.P. n° 1343 ADEP.
 Rédacteur en chef : Michel Louis Lévy. — D.L. 4^e trim. 1987.
 Edité par l'I.N.E.D. : 27, rue du Commandeur, 75675 Paris,
 Cedex 14. — CCP Paris 9061-56 H. — Imp. : Bayard-Presses.

Le numéro
 Abonnement 1 an
 Abonnement 2 ans
 Abonnement 3 ans

France : F 38,00
 France : F 38,00
 France : F 70,00
 France : F 95,00

Etranger : F 6,00
 Etranger : F 60,00
 Etranger : F 105,00
 Etranger : F 140,00